



Demande de Regroupement familial

Par **boutenzal saliha**, le **18/11/2016** à **17:52**

Nom prénom: Boutenzal Saliha
Date de naissance : 14 avril 1947

Bonjour,

Je suis Algérienne , j'ai une carte de résidence de 10 ans, je vie en France depuis 12 ans, je suis malade, mon mari habite en Algérie je perçois une retraite (le minimum retraite) j'aimerais faire un regroupement familiale à mon mari car j'ai besoin qu'il soit à côte de moi surtout que je suis malade et j'ai vraiment besoin de son aide car je suis reconnue handicapée et malade, je cherche un logement mais j'aimerais savoir si le regroupement familiale est possible et ce que je dois faire étant donné que j'ai vu sur internet que ceux qui touchent le minimum retraite ne peuvent pas faire un regroupement familial tout en sachant que mon mari est un ancien combattant il est né en 1939

Merci de me répondre si possible aussi sur mon mail et merci d'avance pour votre aide qui me sera précieux

Par **s f**, le **12/03/2017** à **19:08**

Madame,

Si votre mari a une carte d'ancien combattant de l'armee francaise, ca lui ouvre droit a' la carte de residence de 10 ans.

Demandez a' votre prefecture du lieu de residence les pieces a fournir afin de déposer le dossier de carte de sejour.

Cordialement,
S.F

Par **youris**, le **12/03/2017** à **19:19**

bonjour,

" Article L314-11 du CESEDA

Sauf si la présence de l'étranger constitue une menace pour l'ordre public, la carte de résident est délivrée de plein droit, sous réserve de la régularité du séjour :

- 4° A l'étranger ayant servi dans une unité combattante de l'armée française ;
- 5° A l'étranger ayant effectivement combattu dans les rangs des forces françaises de l'intérieur, titulaire du certificat de démobilisation délivré par la commission d'incorporation de ces formations dans l'armée régulière ou qui, quelle que soit la durée de son service dans ces mêmes formations, a été blessé en combattant l'ennemi ;
- 6° A l'étranger qui a servi en France dans une unité combattante d'une armée alliée ou qui, résidant antérieurement sur le territoire de la République, a également combattu dans les rangs d'une armée alliée ;3

Salutations